



## Droit suite deces d'un oncle par alliance

Par **Melanie Wolff**, le **01/05/2018** à **23:01**

Bonjour,

Je viens de perdre mon tonton qui était Le mari de ma tante directe décédée il y a 20 ans.

Je suis l'unique personne à m'être occupée de lui durant toutes ses années et c'est moi-même qui a trouvé son corps sans vie du fait que j'étais la seule et unique personne à disposer des doubles de clés de chez lui malgré qu'il avait une nièce directe de par son frère décédé également.

Il ne voulait en aucun cas que ce soit elle qui se charge des démarches pour ses funérailles, ais-je le droit de faire ces démarches sans l'accord de sa nièce ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **02/05/2018** à **08:48**

bonjour , en l'absence d'indication écrite c'est à la personne la plus proche qu'incombe l'organisation des obsèques

dans votre cas la personne la plus proche est la nièce par le sang ,la fille de son frère vous n'êtes rien légalement par rapport à cet homme.....

cet homme a t il laissé un testament vous demandant d'organiser les obsèques? la nièce vous a t elle contactée? veut elle organiser les obsèques? dans ce cas elle est dans son droit et seul un juge pourrait vous donner raison...

Par **Melanie Wolff**, le **02/05/2018** à **12:10**

Pour le moment un scellé judiciaire est sur la porte je ne peux donc pas rentrer dans l'appartement.

De son vivant il m'avait dit que si malheur il devait lui arriver, je devrais impérativement récupérer les document placé un endroit particulier.

Mais pour le moment ce n'est pas possible je suis coincée

Par **jodelariege**, le **02/05/2018** à **12:21**

voyez chez le notaire si il a laissé un testament ,un document écrit sinon vous ne pouvez rien faire à la place de la niece légitime.

Par **Melanie Wolff**, le **03/05/2018** à **00:21**

Je vous remercie pour vos réponse, je verrai ce qui va m'attendre.  
Cordialement

Par **janus2fr**, le **03/05/2018** à **07:36**

Bonjour,  
[citation]Pour le moment un scellé judiciaire est sur la porte[/citation]  
Pour quelle raison ?

Par **Melanie Wolff**, le **03/05/2018** à **19:37**

Étant donné que le premier médecin ne voulait pas poser de diagnostic par rapport a son décès il y a un médecin légiste qui a son tour a décidé de le diriger en service médical légal pour connaitre la cause vu qu'il n'y avait pas d'autres indices a part sa maigreur pouvant montrer signe de maladie.  
Il ne voulait pas se faire suivre par un médecin jusqu'à ce fameux jour ou j'ai fait intervenir les pompiers qui eux ont appelé la police suite a son décès.